

# LES PLATEFORMES DE DONS OU DE PRÊTS : FAIRE APPEL A LA COMMUNAUTÉ CITOYENNE OU À DES INVESTISSEURS EXTÉRIEURS

## Définition

Un porteur de projet fait appel via une plateforme en ligne, à la communauté afin de récolter de l'argent pour financer son projet.

La participation peut se faire selon deux moyens :

- **Le don avec ou sans contrepartie** : Les contributeurs peuvent être remerciés (ou non) par des contreparties en nature (produits ou services) marchandes, expérientielles et symboliques (le nom cité sur le site internet, produits de la ferme offerts, ...)
- **Le prêt** : Il est caractérisé par des modalités de remboursement différentes en fonction des plateformes tant au niveau du capital emprunté, du taux et de la durée. Le prêt est sans garantie.

### Objet du financement

Investissement de bien meuble et éventuellement de foncier, immeuble et cheptel

### Organismes professionnels partenaires

Plateformes de collecte (MiiMOSA, Propulsons, Agrilend, Unilend, Wiseed, Lendosphère, Kiss Kiss Bank Bank, We do good, Lendopolis, Blue Bees, Ulule, Tudigo, Hello Merci, ...)

### Avantages

- Effet levier sur le financement bancaire
- Permet de tester l'intérêt d'un projet par les citoyens et de commencer à se créer un réseau pour développer sa clientèle
- Aucune caution ou garantie n'est demandée en cas d'apport par un prêt : la viabilité de l'exploitation est étudiée avant le dépôt de la collecte

### Contraintes

- Pour les prêts, les taux sont plus importants que les taux bancaires (minimum 3%).
- La promotion de son projet nécessite du temps pendant la période de collecte.
- Les plateformes prennent des commissions sur le montant de la collecte réalisée.

## Modalités

- Le porteur de projet dépose un dossier de candidature auprès de la plateforme de son choix.
- La plateforme étudie le dossier afin de vérifier que le projet rentre dans les critères de choix de la plateforme et qu'il existe une étude de faisabilité et de viabilité du projet.
- Si le dossier est recevable, l'équipe de la plateforme accompagne le candidat dans l'élaboration soit de la cagnotte (montant à définir, page de présentation, méthode de diffusion, contreparties...), soit du prêt (montant, modalités de remboursement, communication).
- Mise en ligne sur la plateforme
- Au terme de la période de collecte définie préalablement, soit celle-ci est validée car atteinte ou quasiment soit elle est invalide car le montant est bien en deçà de celui voulu.
- L'argent est versé sur le compte de l'exploitant.
- L'exploitant a la charge de transmettre les contreparties qu'il avait proposé et / ou payer ses mensualités à partir de la plateforme.

## Préconisations

- Le choix de la plateforme utilisée a son importance : notoriété de la plateforme, % de l'objectif à atteindre, commission prise, ...
- Certaines plateformes attribuent les dons/prêts uniquement si l'objectif de somme est atteint. Le porteur de projet doit donc s'investir pleinement sur la communication de son projet afin de sensibiliser un rayon important de contributeurs (via la presse, les réseaux sociaux, ...).

## A NOTER

Il est possible de réaliser une collecte d'argent, sans passer par une plateforme, en mobilisant autour du projet le réseau du porteur de projet. Le rayon de personnes touchées sera probablement moins important. Aucune commission ne sera prise sur la collecte

